



Circulaire spéciale protocole FPH



Le Ministère de la santé a proposé à la signature des organisations syndicales un protocole de saupoudrage de mesures salariales.

Alors que l'attente des personnels est énorme en matière de salaires, alors que les conditions de travail se dégradent, une fois de plus le Ministère joue la carte du mépris tout en arrosant certaines catégories qui vont se trouver en première ligne pour faire appliquer ses réformes.

Ce protocole, loin de prendre en compte les revendications exprimées depuis des années par les personnels, n'a que transposé avec retard les quelques mesures actées dans la fonction publique d'Etat en janvier dernier.

Ces mesures concernent principalement les catégories C

La grille B type a été rebasée concernant les premiers échelons

La grille CII, qui concerne principalement les personnels paramédicaux n'a pas été modifiée, seule la durée dans le deuxième échelon a été réduite de 6 mois.

Ci-joint : fiches détaillant les modalités de reclassement sur les nouvelles grilles

Catégorie C :

- Filière administrative
- Filière soignante
- Filière ouvrière et technique

Catégories B et A

Rappel des revendications salariales proposées par SUD :

- pas de salaire inférieur à 1500 euros net,
- augmentation de 250 euros pour tous au titre du rattrapage de la perte de pouvoir d'achat cumulée,
- des carrières linéaires sans barrage avec des corps à un seul grade,
- la prise en compte des spécificités des professions hospitalières par l'intégration des primes dans le salaire de base.

Sur ces principes Sud a notamment proposé une grille spécifique pour les aides-soignants et auxiliaires de puériculture intégrant les primes spécifiques dans le salaire de base,

Une revalorisation de la grille CII (des paramédicaux),

Le reclassement des ACH dans une grille CII revalorisée, revendication portée depuis deux ans par la profession.

Documents en fichier Word afin de pouvoir être maqueté par les structures locales.



Catégorie C - Filière administrative

Les nouvelles échelles comptent un échelon supplémentaire (le 11ième qui avait été supprimé en février 2006 !) et donc un allongement de la durée de carrière de 4ans pour arriver à l'indice terminal d'une échelle.

Administratifs : Un seul corps d'adjoint administratif (intégrant les anciens corps des agents administratifs et des standardistes) est créé en 4 grades.

Corps et grades actuels		Après protocole	Commentaires :
<i>Adjoint administratif principal, chef de standard principal</i> N.E.I : INM : 359-393		<i>Adjoint administratif principal 1^{ère} classe</i> Future Echelle 6 INM : 323-415	Pas d'accès à l'échelon exceptionnel INM 429
<i>Tableau avancement</i> <i>Adjoint administratif 1^{er} classe, chef de standard</i> Echelle 5 INM : 280-378	Devient...	<i>Tableau avancement</i> <i>Adjoint administratif principal 2^{ème} classe</i> Future Echelle 5 INM : 284-391	
<i>Tableau avancement</i> <i>Adjoint Administratif 2^{ème} classe</i> Echelle 4 INM : 278-351	Recrutement sur épreuve	<i>Tableau avancement</i> <i>Adjoint administratif 1^{ère} classe</i> Future Echelle 4 INM : 282-367	
<i>Tableau avancement</i> <i>Agent administratif, standardiste</i> Echelle 3 INM : 276-337	Devient Recrutements sans concours	<i>Tableau avancement</i> <i>Adjoint administratif 2^{ème} classe</i> Future Echelle 3 INM : 280- 354	

- La revalorisation des échelles se fera **d'échelon à échelon** mais conduit à des gains minimes, les écarts entre les échelles étant faibles.
- De plus, **le reclassement est étalé sur 2 ans (2007-2008)**.
- **L'accès en échelle 6 fera l'objet d'un reclassement spécifique aux modalités non précisées à l'heure actuelle**, et laissées aux discussions du comité de suivi réservé aux seuls signataires du protocole.
- **Le dernier échelon de l'échelle 6 sera réservé aux grades de la maîtrise ouvrière : les administratifs en sont exclus !**

Catégorie C personnel administratif

Situation actuelle		
Echelle 3 Agents administratifs- standardistes		
Echelon	durée	INM
10		337
9	4 a	324
8	4 a	315
7	4 a	308
6	3 a	302
5	3 a	294
4	3 a	288
3	2 a	284
2	2 a	279
1	1 a	279
Total	26 ans	

Protocole Ministère				
Echelle 3 Adjoints administratifs de 2ème classe)				
Echelon	durée	INM	Gain indiciaire	Gain en € (4,4982)
11		354	17	76,47€
10	4 a	337	0	0
9	4 a	324	0	0
8	4 a	315	0	0
7	4 a	308	0	0
6	3 a	302	0	0
5	3 a	295	1	4,4982€
4	3 a	290	2	8,99€
3	2 a	286	2	8,99€
2	2 a	282	3	13,49€
1	1 a	280	1	4,4982€
	30 ans			

Rappel : reclassement échelon à échelon. Le 11ème échelon fait gagner 76, 47 € mais avec une rallonge de carrière de 4 ans !

Situation actuelle		
Echelle 4 Adjoints administratifs 2 ^{ème} classe- PARM-		
Echelon	durée	INM
10		351
9	4 a	344
8	4 a	334
7	4 a	323
6	3 a	315
5	3 a	305
4	3 a	297
3	2 a	289
2	2 a	282
1	1 a	279
Total	26 ans	

Protocole Ministère				
Echelle 4 Adjoints administratifs 1 ^{ère} classe- PARM-				
Echelon	durée	INM	Gain indiciaire	Gain en € (4,4982)
11		367	16	71, 97€
10	4 a	351	0	0
9	4 a	344	0	0
8	4 a	334	0	0
7	4 a	323	0	0
6	3 a	315	0	0
5	3 a	305	0	0
4	3 a	297	0	0
3	2 a	290	1	4,4962 €
2	2 a	284	2	8,99€
1	1 a	282	3	13,49€
	30 ans			

Rappel : reclassement échelon à échelon. Le 11ème échelon fait gagner 71, 97 € mais avec une rallonge de carrière de 4 ans !

Situation actuelle		
Echelle 5 Adjoints administratifs 1 ^{ière} classe- PARM principal- Chefs de standard		
Echelon	durée	INM
10		378
9	4 a	359
8	4 a	348
7	4 a	336
6	3 a	324
5	3 a	316
4	3 a	306
3	2 a	297
2	2 a	289
1	1 a	280
Total	26 ans	

Protocole Ministère				
Echelle 5 Adjoints administratifs principal 2 ^{ième} classe- PARM principal-				
Echelon	durée	INM	Gain indiciaire	Gain en € (4,4982€)
11		391	13	58,47€
10	4 a	378	0	
9	4 a	359	0	
8	4 a	348	0	
7	4 a	336	0	
6	3 a	324	0	
5	3 a	316	0	
4	3 a	306	0	
3	2 a	297	0	
2	2 a	290	1	4,4982€
1	1 a	284	4	17,99 €
	30 ans			

Le grade d'adjoint administratif principal 2^{ième} classe fusionne les anciens grades d'adjoint administratif 1^{ière} classe et celui de chefs de standard

Rappel : reclassement échelon à échelon. Le 11ième échelon fait gagner 58,47€ € mais avec une rallonge de carrière de 4 ans !

Situation actuelle		
NEI Adjoint administratif principal- Permanencier auxiliaire de régulation médicale principal - Chef de standard principal		
Echelon	durée	INM
3		393
2	4 a	378
1	3 a	359

Protocole Ministère				
Echelle 6 Adjoint administratif principal 1 ^{ière} classe - PARM chef -				
Echelon	durée	INM	Gain indiciaire	Gain en € (4,4982€)
7	4 a	415	22	98,96 €
6	3 a	393	15	67,47 €
5	3 a	374	15	67,47 €
4	2 a	358		
3	2 a	345		
2	2 a	334		
1	1 a	323		

Rappel : seuls les encadrants accèdent à l'échelon exceptionnel de l'échelle 6



Catégorie C - Filière de soins

Les modifications concernent les ASH, Aides-soignants, auxiliaires de puériculture et aides médico-psychologiques

Corps et grades actuels		Après protocole	Commentaires :
Aide-soignant classe exceptionnelle Echelle 5 INM : 280-378		Aide-soignant classe exceptionnelle future Echelle 6 INM : 323-415	Pas d'accès à l'échelon exceptionnel INM 429
<i>Tableau d'avancement (7^{ème} échelon) pour 8% des promouvables</i>		<i>Tableau d'avancement (7^{ème} échelon) pour 20 % des promouvables</i>	<i>Augmentation des ratios de promotion qui laissent des agents en panne de carrière.</i>
Aide-soignant classe supérieure Echelle 4 INM : 278-351		Aide-soignant classe supérieure future Echelle 5 INM : 284-391	
<i>Tableau d'avancement (5^{ème} échelon et 2 ans ancienneté dans l'échelon) pour 5% des promouvables</i>		<i>Tableau d'avancement (5^{ème} échelon et 2 ans ancienneté dans l'échelon) pour 15% des promouvables</i>	<i>Augmentation des ratios de promotion qui laissent des agents en panne de carrière.</i>
Aide-soignant Classe normale AP*/AMP* Echelle 3 INM : 276-337	<i>Recrutement sur titre Pour les AS</i>	Aide-soignant Classe normale Future Echelle 4 INM : 282-367	<i>Reclassement à l'échelle supérieure mais seulement à indice immédiatement supérieur et non d'échelon à échelon.</i>
ASHQ Echelle 3 INM : 276-337	<i>Sans concours</i>	ASHQ Future Echelle 3 INM : 280-354	<i>Pas d'autre grade pour les ASHQ qui restent en Ech 3... sauf à devenir Aides-soignants. Les Agents des Services Mortuaires et de Désinfection sont reclassés en Echelle 3 en extinction.</i>

* Auxiliaire de puériculture et aide médico-psychologique : emplois fonctionnels correspondant au grade d'aide soignant.

- Les aides soignants gagneront une échelle, mais seront classés à l'indice immédiatement supérieur...et non d'échelon à échelon... ce qui pondère les revalorisations salariales.
- Le reclassement est étalé sur 2 ans (2007-2008).
- Les ratios promus/promouvables seront réévalués à 15% pour la classe normale et à 20% pour la classe supérieure avec la possibilité d'avoir un exercice exceptionnel à 20 et 25% en 2007....pour compenser les effets pervers engendrés par la mise en place des ratios au lieu des quotas.
- Dans l'échelle 6, les AS n'accéderont qu'à l'avant dernier échelon IM à 415 (Voir grilles en annexe)
- Rien n'est proposé aux ASH, excepté de rester uniquement en échelle 3.

Reclassement particuliers aides-soignants

Le changement d'échelle se fait à l'indice immédiatement supérieur.

Situation actuelle		
Echelle 3		
Aides-soignants classe normale		
Echelon	durée	INM
10		337
9	4 a	324
8	4 a	315
7	4 a	308
6	3 a	302
5	3 a	294
4	3 a	288
3	2 a	284
2	2 a	279
1	1 a	279



Protocole Ministère				
Echelle 4				
Aides soignants classe normale				
Echelon	durée	INM	Gain	Gain en €
11		367		
10	4 a	351		
9	4 a	344	7	31,49 €
8	4 a	334	10	44,98 €
7	4 a	323	8	35,98 €
6	3 a	315	7	31,49 €
5	3 a	305	3	13,49 €
4	3 a	297	3	13,49 €
3	2 a	290	2	8,99 €
2	2 a	284	0	0
1	1 a	282	3	13,49 €

Promotion en classe supérieure accessible à 15 % des promouvables.

Situation actuelle		
Echelle 4		
Aides-soignants classe supérieure		
Echelon	durée	INM
10		351
9	4 a	344
8	4 a	334
7	4 a	323
6	3 a	315
5	3 a	305
4	3 a	297
3	2 a	289
2	2 a	282
1	1 a	279



Protocole Ministère				
Echelle 5				
Aides soignants classe supérieure				
Echelon	durée	INM	Gain ind.	Gain en €
11		391		
10	4 a	378		
9	4 a	359	8	35,98 €
8	4 a	348	4	17,99 €
7	4 a	336	2	8,99 €
6	3 a	324	1	4,4982 €
5	3 a	316	1	4,4982 €
4	3 a	306	1	4,4982 €
3	2 a	297	0	
2	2 a	290	1	4,4982 €
1	1 a	284	2	8,99 €
			5	22,49 €

Promotion en classe exceptionnelle accessible à 20% des promouvables.

Situation actuelle		
Echelle 5		
Aides-soignants classe exceptionnelle		
Echelon	durée	INM
10		378
9	4 a	359
8	4 a	348
7	4 a	336
6	3 a	324
5	3 a	316
4	3 a	306
3	2 a	297
2	2 a	289
1	1 a	280

Protocole Ministère				
Echelle 6				
Aides soignants classe exceptionnelle				
Echelon	durée	INM	Gain	Gain en €
7	4 a	415		
6	3 a	393	15	67,47 €
5	3 a	374	15	67,47 €
4	3 a	358	10	44,98 €
3	2 a	345	9	40,48 €
2	2 a	334	10	44,98 €
1	1 a	323	7	31,48 €

Seules les classes exceptionnelles ont une revalorisation, mais cela concerne peu d'agents et ces agents n'ont même pas accès à l'échelon exceptionnel INM 429



Catégorie C - Filière Technique et ouvrière

Corps et grades actuels		Après protocole	Commentaires :
Contremaître principal NEI spécifique INM 327-415		Contremaître principal, chef de garage princ, ATE princ. Future Echelle 6 INM : 323- 429	Seuls les grades de maîtrise bénéficient du dernier échelon de l'échelle 6
<i>Tableau avancement</i>		<i>Tableau avancement</i>	
MOP, ATE principal, Cond Amb hors cat, Chef de garage Principal NEI (Nouvel Espace Indiciaire) INM 359-393		MOP, cond amb hors cat, Future Echelle 6 : INM : 323-415	Ces grades bénéficient de l'échelle 6 mais pas du dernier échelon.
<i>Tableau avancement</i>		<i>Tableau avancement</i>	
Contremaître, MO, A.T.E., chef de garage, conducteur amb 1^{ère} cat Echelle 5 : INM : 280 -378	<i>Recrutement direct sur titre</i>	MO, contremaître, ATE, chef de garage, Conducteur amb 1^{ère} cat Future échelle 5 INM : 284-391	
<i>Tableau avancement</i>		<i>Tableau avancement</i>	
OPQ, ASMD* 1^{ère} cat., conducteur ambulancier 2^{ème} cat, conducteur auto 1^{ère} cat Echelle 4 : INM 278-351	<i>Recrutement par concours sur titre</i>	OPQ –OPS, conducteur auto, Conducteur amb 2^{ème} cat Future Echelle 4 INM : 282-367	OPS et OPQ sur la même échelle : fusion des grades évoquée.
<i>Tableau avancement</i>		<i>Tableau avancement</i>	
OPS, conducteur Auto AEQ, ASMD 2^{ème} cat*, Echelle 3 INM : 276-337	<i>Concours sur titre</i> <i>Recrutement sans concours</i>	Agent Entretien Qualifié Future Echelle 3 INM : 280-354	

* ASMD : agent des services mortuaires et de désinfection sont en cadre d'extinction (voir filière soignante)

- Le reclassement dans les échelles 3,4 et 5 se fait **d'échelon à échelon, étalé sur 2 ans (2007-2008)**
- Seuls les « encadrants » accéderaient au dernier échelon de l'échelle 6.
- **L'accès en échelle 6 fera l'objet d'un reclassement spécifique aux modalités non précisées à l'heure actuelle**, et laissées aux discussions du comité de suivi réservé aux seuls signataires du protocole.
- **Conducteurs ambulanciers en SMUR** : NBI de 10 points
- **ASMD** en cadre d'extinction. Le Désinfection sera assurée par les ASH et le service mortuaire par les aides-soignants (formation adaptation à l'emploi à prévoir)
- **Agents sécurité incendie** : extension de la NBI de 10 points aux personnels chargés à **titre exclusif** de la sécurité incendie dans les Etablissements de 1^{ère} catégorie.

Catégorie C – personnel ouvrier et technique

Situation actuelle		
Echelle 3 Conducteurs automobile- agents d'entretien Qualifié-		
Echelon	durée	INM
10		337
9	4 a	324
8	4 a	315
7	4 a	308
6	3 a	302
5	3 a	294
4	3 a	288
3	2 a	284
2	2 a	279
1	1 a	279
Total	26 ans	

Protocole Ministère				
Echelle 3 Agents d'entretien				
Echelon	durée	INM	Gain indiciaire	Gain en € (4,4982)
11		354	17	76,47€
10	4 a	337	0	0
9	4 a	324	0	0
8	4 a	315	0	0
7	4 a	308	0	0
6	3 a	302	0	0
5	3 a	295	1	4,4982€
4	3 a	290	2	8,99€
3	2 a	286	2	8,99€
2	2 a	282	3	13,49€
1	1 a	280	1	4,4982€
	30 ans			

Rappel : reclassement échelon à échelon. Le 11^{ème} échelon fait gagner 76, 47 € mais avec une rallonge de carrière de 4 ans !

Situation actuelle		
Echelle 4 OPQ- Conducteurs auto hors cat- conducteurs ambulanciers 2 ^{ème} cat- - Dessinateurs		
Echelon	durée	INM
10		351
9	4 a	344
8	4 a	334
7	4 a	323
6	3 a	315
5	3 a	305
4	3 a	297
3	2 a	289
2	2 a	282
1	1 a	279
Total	26 ans	

Protocole Ministère				
Echelle 4 Ouvrier professionnel- Conducteur auto hors cat- conducteur ambulanciers 2 ^{ème} cat- Dessinateurs				
Echelon	durée	INM	Gain indiciaire	Gain en € (4,4982)
11		367	16	71, 97€
10	4 a	351	0	0
9	4 a	344	0	0
8	4 a	334	0	0
7	4 a	323	0	0
6	3 a	315	0	0
5	3 a	305	0	0
4	3 a	297	0	0
3	2 a	290	1	4,4962 €
2	2 a	284	2	8,99€
1	1 a	282	3	13,49€
	30 ans			

Rappel : reclassement échelon à échelon. Le 11^{ème} échelon fait gagner 71, 97 € mais avec une rallonge de carrière de 4 ans !

A NOTER :- FUSION OPS et OPQ en OP en échelle 4

Situation actuelle		
Echelle 5 Contremaîtres- Maîtres ouvriers-		
Echelon	durée	INM
10		378
9	4 a	359
8	4 a	348
7	4 a	336
6	3 a	324
5	3 a	316
4	3 a	306
3	2 a	297
2	2 a	289
1	1 a	280
Total	26 ans	

Protocole Ministère				
Echelle 5 Contremaîtres- Maîtres ouvriers-				
Echelon	durée	INM	Gain indiciaire	Gain en € (4,4982)
11		391	13	58,47€
10	4 a	378	0	
9	4 a	359	0	
8	4 a	348	0	
7	4 a	336	0	
6	3 a	324	0	
5	3 a	316	0	
4	3 a	306	0	
3	2 a	297	0	
2	2 a	290	1	4,4982€
1	1 a	284	4	17,99 €
	30 ans			

Rappel : reclassement échelon à échelon. Le 11ième échelon fait gagner 58,47€ € mais avec une rallonge de carrière de 4 ans !

Situation actuelle		
NEI Maîtres ouvriers principaux- chef de garage principal- - conducteur ambulancier hors cat-- agent technique d'entretien principal-		
Echelon	durée	INM
3		393
2	4 a	378
1	3 a	359

Protocole Ministère				
Echelle 6 Maîtres ouvriers principaux- chef de garage principal- conducteur ambulancier hors cat- - agent technique d'entretien principal-				
Echelon	durée	INM	Gain indiciaire	Gain en € (4,4982€)
7	4 a	415	22	98,96 €
6	3 a	393	15	67,47 €
5	3 a	374	15	67,47 €
4	2 a	358		
3	2 a	345		
2	2 a	334		
1	1 a	323		

Situation actuelle		
Grille spécifique Contremaître principal		
Echelon	durée	INM
6	3 a	415
5	3 a 1/2	385
4	3 a 1/2	365
3	3 a 1/2	354
2	2 a 1/2	342
1	2 a 1/2	327

Protocole Ministère				
Echelle 6 Contremaître principal				
Echelon	durée	INM	Gain indiciaire	Gain en € (4,4982)
Exc		429	14	62,97 €
7	4 a	415	0	0
6	3 a	393	8	35,98 €
5	3 a	374	9	40,48 €
4	3 a	358	4	17,99 €
3	2 a	345	3	13,49 €
2	2 a	334	7	31,49 €
1	1 a	323		

Rappel : seuls les encadrants accèdent à l'échelon exceptionnel de l'échelle 6



Catégorie B

Filière soignante, médico-technique et de rééducation :

- relèvement du quota (30 % aujourd'hui) d'accès en classe supérieure étalé sur 3 ans : 34% en 2007, 37% en 2008 et 40 % en 2009. Priorité donnée aux agents bloqué au dernier échelon de la classe normale depuis au moins 4 ans.
- Revalorisation de la prime paramédicale (Veil) à 90 € au 1^{er} mars 2007. Cette prime est de 76,22 € mensuels aujourd'hui. Soit une augmentation de 13,78 €
- Bonification de 6 mois d'ancienneté en début de carrière pour les paramédicaux classés en CII au 2^{ème} échelon de la classe normale (infirmiers, médico-techniques, rééducateurs). Cette mesure sera étalée sur 2007 et 2008.

Aucune revalorisation retenue de la grille CII pour rendre attractifs les métiers. Le ministère a fait le choix d'attribuer des miettes.

Filière administrative :

- alignement de la grille B type sur les autres fonctions publiques... soit un passage de l'indice 290 à l'indice 296. !
- revalorisation de l'IFTS des Adjoints des Cadres Hospitaliers de 20% (pour ceux qui en bénéficient)
- NBI majorée de 10 points pour les ACH et secrétaires médicaux encadrant au moins 5 personnes.

En clair : rien sur le relèvement de la grille B type et sur les revendications des ACH

Filière technique et ouvrière :

- agents chefs : reclassement dans la grille B type, ce qui permettra le recrutement par concours externe au niveau Bac pro.

La maîtrise ouvrière (contremaîtres, chefs de garage et agents techniques d'entretien principaux) restent en catégorie C. Ce sont les seuls corps d'encadrement qui n'ont toujours pas accès à la catégorie B.

Filière socio-éducative :

- reclassement des Educateurs Techniques spécialisés en CII en 2 grades.
- classement des éducateurs jeunes enfants en 2 grades au lieu de 3 aujourd'hui.

Hors protocole : il a été acté le reclassement des cadres socio-éducatifs dans la même grille que les cadres de santé avec l'octroi du même régime indemnitaire (prime d'encadrement)

Les moniteurs d'ateliers sont placés en cadre en extinction. Le recrutement se fera désormais dans le grade des Educateurs Techniques Spécialisés.

Situation actuelle		
Grille B type (classe normale) Adjoint des cadres hospitalier- secrétaire médicale		
Echelon	Durée	INM
13		462
12	4 a	438
11	3 a	417
10	3 a	394
9	3 a	377
8	3 a	360
7	3 a	349
6	2 a	335
5	1,5 a	324
4	1,5 a	317
3	1,5 a	306
2	1,5 a	298
1	1 a	290

Protocole Ministère (transposition Fonction publique)				
Grille B type (classe normale) Adjoint des cadres hospitalier- secrétaire médicale				
Echelon	Durée	INM	Gain ind .	Gain en €
13		462	0	0
12	4 a	438	0	0
11	3 a	417	0	0
10	3 a	394	0	0
9	3 a	383	6	26,99 €
8	3 a	369	9	40,48 €
7	3 a	361	12	53,98 €
6	2 a	351	16	71,97 €
5	1,5 a	338	14	62,97 €
4	1,5 a	324	7	31,49 €
3	1,5 a	318	12	53,97_ €
2	1,5 a	302	4	17,99 €
1	1 a	296	6	26,99 €

Situation actuelle		
Grille B type (classe supérieure) Adjoint des cadres hospitalier- secrétaire médicale		
Echelon	Durée	INM
8		488
7	4 a	464
6	3 a	442
5	3 a	419
4	2, 5 a	404
3	2 a	383
2	2 a	367
1	1,5 a	351

Protocole Ministère (transposition Fonction publique)				
Grille B type (classe supérieure) Adjoint des cadres hospitalier- secrétaire médicale				
Echelon	Durée	INM	Gain ind .	Gain en €
8		488	0	
7	4 a	464	0	
6	3 a	442	0	
5	3 a	419	0	
4	2, 5 a	404	0	
3	2 a	383	0	
2	2 a	369	2	8,99 €
1	1,5 a	361	10	44,98 €

La grille de la classe exceptionnelle n'est pas modifiée

La revalorisation de la grille B type est la transposition de l'accord fonction publique de janvier 2006.

Catégorie A

Filière soignante :

- revalorisation de la prime d'encadrement de 15 € par mois en 2007.

Filière socio-éducative :

- prime d'encadrement de 76,22 € mensuels

Filière administrative :

- Attachés d'administration Hospitalière: réorganisation pour passer de 3 grades à 2 grades par fusion des deux classes d'attaché principal.
- Mise en place d'un ratio promotionnel fixé à 20% pour l'accès à la classe supérieure... pendant la durée de ce protocole !

Filière technique :

- Ingénieurs :
fusion des 2 grades d'ingénieurs en chef de 1^{ère} classe et 1^{ère} catégorie hors classe... ce qui correspond à un alignement sur la Fonction Publique Territoriale.
Régime indemnitaire revalorisé de 45% à 60%.

Divers :

Pôles : Assistants de pôles (administratifs et soignants) : attribution d'une prime de 100€ mensuels.